

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 13 avril 2018 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

Présents : Y. MICHEL – M. ROUVIER – L. FABRE – MC. FABRE DE ROUSSAC - J. LAFAGE – G. REQUENA – M. IBARS - A. KELLY - M. LEFEVRE - C. BRISSEIS – M. GROSSO - N. SEDKI - JF. MARY - JC. ARAGON - M. PEREZ – J. HURTADO - B. DANIS – A. CHOUKROUN – C. NEGRI-AZAIS - S. SENEGA-SANCHEZ – S. JEAN - C. CARRIE-MAHMOUKI – F. PEREZ - P. KAPPLER – G. GUIRAUD - C. PINO

Absents représentés : S. BASSI-ALLEMAND par J. LAFAGE - S. BERBEZIER par MC. FABRE DE ROUSSAC - W. BIGNON par M. IBARS

28. Affectation du résultat du budget annexe Gendarmerie pour l'exercice 2017(J-F. MARY)

M. le Maire rappelle au conseil municipal la situation du budget annexe Gendarmerie à l'issue de l'exercice 2017 :

En section de fonctionnement :

Résultat 2017 : + 2 544,23 €

Résultat antérieur : - 19 368,03 €

Soit un résultat à affecter de : - 16 823,80€

En section d'investissement :

Résultat 2017 : - 1 199 769,71 €

Résultat antérieur : + 3 132 017,34

Soit un résultat excédentaire de clôture de : + 1 932 247,63 €

Restes à Réaliser 2017 :

Reste à réaliser dépenses : 203 880,90€

Reste à réaliser recettes : 0,00 €

Solde des Restes à Réaliser : - 203 880,90€

Excédent de financement des investissements : +

1 728 366,73€

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, constatant que le compte administratif présente :

Un déficit de fonctionnement de clôture de **16 823,80€**

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Report en investissement Recette R001 : + 1 932 247,63 €

Report en Fonctionnement Dépense D002 : - 16 823,80 €

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL
Où l'exposé de M. le Maire

DELIBERE
À L'UNANIMITE

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Report en investissement Recette R001 : + 1 932 247,63 €

Report en Fonctionnement Dépense D002 : - 16 823,80 €

**Et ont, les membres présents,
signé au registre.
Pour copie conforme,
Le Maire,
Yves MICHEL**

